

A2C VISION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 20 000 €
SIEGE : ZONE D'ACTIVITE LE PECHER
43120 MONISTROL SUR LOIRE

RCS LE PUY EN VELAY 448 599 340

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2023

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DU PUY EN VELAY

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

Documents certifiés conformes,

Les Co-Gérantes,

Anne-Charlotte GOUNON

BERARDET Caroline



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 653	1 653				
	Fonds commercial (1)	60 000		60 000	60 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	102 645	84 844	17 801	30 396	12 595-	41. 44-
	Autres immobilisations corporelles	177 193	145 548	31 645	40 002	8 357-	20. 89-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	20 780		20 780	20 260	520	2. 57
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	762		762	762		
	Total II	363 033	232 045	130 988	151 420	20 432-	13. 49-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	96 216		96 216	99 866	3 649-	3. 65-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	46 240		46 240	40 418	5 822	14. 41
	Autres créances	4 875		4 875	24 803	19 927-	80. 34-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	40 047		40 047	40 047		
	Disponibilités	445 458		445 458	335 846	109 612	32. 64
	Charges constatées d'avance (3)	1 608		1 608	2 616	1 008-	38. 54-
	Total III	634 443		634 443	543 594	90 849	16. 71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	997 476	232 045	765 431	695 014	70 417	10. 13

(1) Dont droit au bail

60 000

(2) Dont à moins d'un an

762

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000	20 000		
	Réserves				
	Réserve légale	2 000	2 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	364 759	350 001	14 758	4.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 373	23 158	43 215	186.61
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	453 132	395 159	57 973	14.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	18 898	33 924	15 026-	44.29-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	139 841	138 395	1 446	1.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 487	54 004	3 517-	6.51-
	Dettes fiscales et sociales	103 073	73 531	29 542	40.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	312 299	299 854	12 445	4.15
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	765 431	695 014	70 417	10.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

305 355 280 956

**A2C VISION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZONE D'ACTIVITE LE PECHER
43120 MONISTROL SUR LOIRE
448599340 RCS LE PUY EN VELAY**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 66 372,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **66 372,67 euros**

A titre de dividendes aux associés **8 200,00 euros**
Soit 82,00 euros par part

Le solde **58 172,67 euros**
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 422 931,82 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 200,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

7 800,00 euros, soit 78,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 800,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

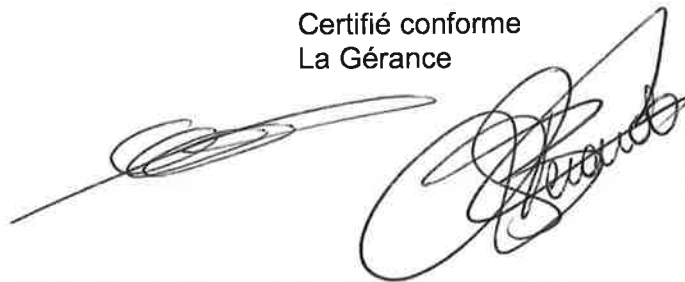
8 200,00 euros, soit 82,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 200,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

8 400,00 euros, soit 84,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 400,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	61 653		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	102 645		
Installations générales agencements aménagements divers	115 464		3 168
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 561		
TOTAL	276 670		3 168
Autres titres immobilisés	20 260		520
Prêts, autres immobilisations financières	762		
TOTAL	21 022		520
TOTAL GENERAL	359 344		3 688

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			61 653	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			102 645	
Installations générales agencements aménagements divers			118 632	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			58 561	
TOTAL			279 838	
Autres titres immobilisés			20 780	
Prêts, autres immobilisations financières			762	
TOTAL			21 542	
TOTAL GENERAL			363 033	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 653			1 653
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	72 249	12 595		84 844
Installations générales agencements aménagements divers	84 055	7 432		91 487
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 967	4 094		54 061
TOTAL	206 272	24 120		230 392
TOTAL GENERAL	207 925	24 120		232 045

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 595				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 432				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 094				
TOTAL	24 120				
TOTAL GENERAL	24 120				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 62	7 62	
Autres créances clients	46 240	46 240	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 916	3 916	
Divers état et autres collectivités publiques	667	667	
Débiteurs divers	293	293	
Charges constatées d'avance	1 608	1 608	
TOTAL	53 485	53 485	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	18 898	11 954	6 944	
Fournisseurs et comptes rattachés	50 487	50 487		
Personnel et comptes rattachés	59 537	59 537		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 733	13 733		
Impôts sur les bénéfices	11 854	11 854		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 290	15 290		
Autres impôts taxes et assimilés	2 659	2 659		
Groupe et associés	139 841	139 841		
TOTAL	312 299	305 355	6 944	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 026			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO (premier entré ; premier sorti)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 8 9
Dettes fiscales et sociales	6 0 1 1 7
Total	6 0 8 0 6

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	
- EAU MAIRIE MONISTROL	184
- SEGECO paies sept	275
- PARITEL SEPT 2023	231
DETTES PROVIS.CONGES A PAYER	
- PROV CP 30/09/2023	11 852
PERSONNEL:AUTRE CHARGE	
- Intéressement Mourier	5 560
- Intéressement Debayle	6 492
- Intéressement Sarah	2 461
- Intéressement Gounon net csg	5 862
- Intéressement Berardet net csg	5 862
- CFP A PAYER caroline	82
- CSG DED A PAYER caroline	278
- CFP A PAYER anne	82
- CSG DED A PAYER anne	302
- Intéressement Defours	4 879
- CSG CRDS A PAYER caroline	120
- RSI A PAYER caroline	217
- CSG CRDS A PAYER anne	132
- RSI A PAYER anne	263
- Intéressement Fanget	5 194
DETTES CHARGES SOC/CP	
- PROV CH SOC/CP	3 368
ORGANIS.SOCIAUX CH.A PAYER	
- Rep aides urssaf 2/3/4 2020	1 759
- Rep aides urssaf sept nov 2020	2 807
ETAT CHARGES A PAYER	
- CVAE 30/09/2023	67
- CET CFE 2023	1 316
- TF 2023	1 072
TA PLVT LIBERATOIRE A PAYER	89
Total	60 806

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 608
Total	1 608

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ACTIVEILLE SPARA 4e trim	160		
- PARITEL ENTRET fin 31/01/24	124		
- CCA / PSAI PACK OFFICE	168		
- CCA / PSAI ANTIVIRUS	63		
- CCA / SOLOCAL	475		
- CCA / GRENKE 10/23	345		
- CCA / RSI CAROLINE	152		
- CCA / RSI ANNE	121		
Total	1 608		